

# Élèves du secondaire

Lors de la prochaine rentrée scolaire, votre enfant voyagera à bord des autobus de la Société de Transport du Saguenay (STS) pour se rendre à l'école et revenir à la maison. Pour vous aider à bien planifier la rentrée scolaire avec votre enfant, veuillez lire attentivement les informations ci-dessous.

## « ACCÈS » ET LAISSEZ-PASSER MENSUELS

Pour monter à bord des autobus de la STS, votre enfant devra avoir en sa possession sa carte à puce « Accès », puisqu'à chaque embarquement, il devra passer sa carte devant le lecteur optique.

Vous avez la responsabilité de procurer à votre enfant sa carte « Accès » et d'y charger son laissez-passer mensuel. La liste des distributeurs ainsi que tous les détails concernant la carte « Accès » peuvent être consultés sur le site web de la STS au <https://sts.saguenay.ca>

Par ailleurs, si vous avez besoin d'information supplémentaire concernant les services offerts par la STS, vous devez communiquer directement avec le service à la clientèle de la STS.

## REMBOURSEMENT DES FRAIS DES LAISSEZ-PASSER MENSUELS

En janvier et en juillet, un remboursement équivalent à 100 % **du coût des laissez-passer mensuels les moins dispendieux** achetés durant l'année scolaire sera accordé aux parents qui auront rempli et retourné dûment signé le formulaire de [dépôt direct ici](#) par courriel avant le **15 octobre** à [transport@cqsb.qc.ca](mailto:transport@cqsb.qc.ca). Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est reçue après le dernier jour de l'année scolaire en cours.

## VOTRE ENFANT VOYAGE POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC LA STS?

Si c'est le cas, nous vous suggérons fortement de pratiquer avec votre enfant le parcours qu'il devra utiliser matin et soir, et ce, à quelques reprises durant les vacances estivales. Votre enfant sera ainsi rassuré de connaître son trajet d'autobus pour son premier jour d'école. Au besoin, consultez la section horaires et circuits du site web de la STS.

2022-2023

## QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- Q** Comment obtenir un laissez-passer pour la STS?
- A** Le laissez-passer peut être acheté en personne dans les centres de transit et les points de vente tout au long du trajet, consultez le site web de la STS pour plus d'informations.
- Q** Mon enfant doit-il utiliser l'autobus de la STS ? Quelles sont mes autres options ?
- A** Si les services de la STS sont disponibles dans votre région, alors oui, votre enfant doit utiliser les services de la STS.
- Les autobus scolaires ne desservent que les endroits où le service du transport en commun n'est pas assuré par la Ville.
- Q** Combien coûte le laissez-passer de la STS?
- A** Veuillez consulter le site web de la STS pour connaître les prix, car ceux-ci sont susceptibles de changer durant l'année. Notez que le CQSB subventionne 100% du coût des laissez-passer mensuels les moins dispendieux.
- Q** J'ai deux enfants : un de niveau primaire et un de niveau secondaire. Peuvent-ils voyager tous les deux à bord de l'autobus scolaire même si je réside dans une région desservie par la STS?
- A** Non, les élèves du primaire voyagent par autobus scolaire (Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité), tandis que les élèves de niveau secondaire voyagent avec la STS.

STS  
[sts.saguenay.ca](https://sts.saguenay.ca)

[transport@cqsb.qc.ca](mailto:transport@cqsb.qc.ca) | [www.cqsb.qc.ca](http://www.cqsb.qc.ca)

2022-2023